

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 04 Septembre 2018**

Date de la convocation : 28/08/2018

Date d'affichage : 28/08/2018

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
20	16	18

L'an deux mille dix-huit, le quatre septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 28/08/2018

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise - Mme LYONNET Joëlle – M. LAMURE Christophe – M. BOULOGNE Jérôme - M. JONINON Pierre - Mme GOUPY Janine - M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile - Mme TRIOMPHE Christine - M. PADET René - Mme DURON Josette –M. THOMAS André – Mme TISSOT Françoise – Mme CHABANNE Christelle- Mme OLIVIER Irène

Pouvoirs déposés :

M. BERAUD Alain a donné pouvoir à M PADET René

M. GALICHET Eric a donné pouvoir à Mme DUFOUR Françoise

Absents : Mme GARNIER Michèle et M YENIL Etienne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme TRIOMPHE Christine

- Monsieur le Maire donne lecture du carton de remerciement adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal suite au décès de Mme GALICHET.

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 03/07/2018*

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m²</i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU (oui/non)</i>	<i>Adresse</i>
201833	06/07/2018	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de Saint- Etienne BP17 42510 Balbigny	C217, 234, 235, 236, 237, 238, 2707, 2778	1122 60	COMPIGNE Berthe La Tour 42510 BALBIGNY	SAJNOVIC Srecko 26 Bd Jules Ferry 42300 ROANNE	Non	35 Rue du Four à Chaux
201834	11/07/2018	Me TRAMBOUZE LIVET Violaine 1 rue Carnot BP56 42125 LE COTEAU	C2256	1091	BEAU Denise 21 rue du Four à Chaux et PIGNARD Valérie 639 chemin des Terres Noires 42510 BALBIGNY	MOUSSE William chemin des terres noires 42510 Balbigny	Non	21 rue du Four à Chaux
201835	19/07/2018	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de Saint- Etienne BP17 42510 Balbigny	C2921, C1515	1020	SIMON Marie 25 Bd Vivier Merle 69003 LYON	Mme ROBIN Roselyne 21 cours Fauriel 42100 SAINT ETIENNE	Non	6 Place de la Libération Le Bourg
201836	19/07/2018	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 Nervieux	C2253	88	BRUNON Nathalie 5 rue Pasteur 42510 BALBIGNY	BABE Jean Basses Fenêtres 42510 BUSSIERES	Non	28 Rue du 8 Mai
201837	25/07/2018	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 Nervieux	C3285	91	GARDETTE Loïc Le Moulin à Vent 42510 BALBIGNY	SCI NEOCITY 497 Chemin de la Signière 42510 BALBIGNY	Non	35 Bis et Ter rue de la République
201838	26/07/2018	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de Saint- Etienne BP17 42510 Balbigny	C1356, 1515, 2921	1155	SIMON Marie 25 Bd Vivier Merle 69003 LYON	Mme ROBIN Roselyne 21 cours Fauriel 42100 SAINT ETIENNE	Non	6 Place de la Libération Le Bourg

201839	27/07/2018	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 Nervieux	C2999, C646	1440	MASSOT Arlette 662 chemin de Bois Vert 42510 BALBIGNY	BRUNON Nathalie 5B rue Pasteur 42510 BALBIGNY	Non	Chassagny Chemin de Bois Vert
201840	30/07/2018	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de Saint- Etienne BP17 42510 Balbigny	C1993	600	LION Estelle 26 rue du Four à Chaux 42510 balbigny	M et Mme MARS Christian 282 rue des Ecoliers 42110 SAINT MARTIN LESTRA	Non	26 rue du Four à Chaux
201841	30/07/2018	Me GEYSSANT Guillaume 120 rue de Saint- Etienne BP17 42510 Balbigny	A635, A636	1270	CARIA Chantal La Goutte 42110 STE FOY ST SULPICE	M KEO Mickael et Mme FOURNIER Margaux 12 rue du 8 mai 42510 BALBIGNY	Non	Thuinon 18 rue Paul Bert
201842	03/08/2018	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 Nervieux	C2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131	1382 5	DUMAS Marie maison de retraite 42510 BUSSIERES	DUMAS Gilles Promozel 42130 ARTHUN	Non	Concillon
201843	07/08/2018	Me BALAY Henri 8 place de l'Hôtel de Ville 42000 SAINT ETIENNE	C3393 C34989	1544	SCI DU CHAMBEYR ON Rue la Chambeyron nière 42290 SORBIERS	ZGAINSKI François 42110 FEURS	Non	1 rue du Four à Chaux
201844	13/08/2018	Me PIERSON Marion 31 place Jules Grandclément BP 21013 69162 VILLEURBANNE Cedex	B1053, 1054, 1055	5149	EPORA 2 avenue Grüner 42000 SAINT ETIENNE	GUY MERCIER Yvan Rue du Général de Gaulles 42110 CLEPPE	Non	Concillon
201845	21/08/2018	Me GUILLAUBEY Charlotte 58 Rte de St Germain Laval 42510 Nervieux	C472	1290	REBECCHI Ginette 6 rue Paul Bert 42510 BALBIGNY	REBECCHI Lory 28 route de Roanne 42510 BALBIGNY	Non	660 route de Néronde

201846	07/08/2018	Me LAFAY Olivier 13bis Avenue Jean Jaures BP25 42110 FEURS	C2347	1423	DEFOURS Patrick et GUYOT Marie- France 43 rue de Verdun 42110 FEURS	LAVERGNE Jean Chantemerle 42370 RENAISON	Non	171 Chemin de Valencieux 42510 Balbigny
--------	------------	---	-------	------	---	--	-----	---

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

A. BUDGET

1. Budget eau : décision modificative pour intégrer le remboursement aux particuliers des travaux de mises aux normes des ANC

L'Agence de l'Eau aide financièrement les particuliers retenus pour la mise aux normes des assainissements non collectifs. Il est rappelé que la demande avait été faite pour 20 dossiers et seuls 16 dossiers ont été présentés. Il convient de prévoir au budget eau la somme pour verser aux particuliers, sachant que d'autre part l'Agence de l'Eau versera directement la subvention à la commune.

Dépenses de fonctionnement			
Article	Opération	Intitulé	Montant
658		Charges diverses de gestion courante	106 800.00
TOTAL			106 800,00 €

Recettes de fonctionnement			
Article	Opération	Intitulé	Montant
758		Produits divers de gestion courante	106 800.00
TOTAL			106 800,00 €

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°3 du budget eau et assainissement.

2. Assujettissement des services d'eau potable et d'assainissement collectif à la TVA

Cette question est retirée de l'ordre du jour, elle n'a plus lieu d'être. La délibération avait déjà été prise en 2017 et vient d'être validée par la Trésorerie.

B. TRAVAUX

3. Ligne aérienne à 63 000 volts Feurs Grepilles Neulise – convention de servitudes pour remplacement du support n° 301

La liaison aérienne à 63 000 volts Feurs Grepilles Neulise traverse un chemin rural de Balbigny. La société Eiffage est chargée par Réseau de Transport Electricité CDI Lyon (RTE) de l'étude de la liaison. Il convient de valider la convention relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage. Pour rappel, cette ligne aérienne date des années 50.

Il s'agit du chemin Montagne, situé dans la section cadastrale ZK, lieu-dit Montagne et appartenant au domaine privé de la Commune.

Il convient d'autoriser RTE à exercer les droits suivants :

- remplacer le support existant par un support neuf pour conducteurs aériens d'électricité, dont les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont 3.21 *3.21 mètres pour le support 301N.
- Distance entre le support n° 300 et le n° 301N : 13 mètres
Distance entre le support n° 301N et le n° 302 : 12 mètres, soit une longueur totale existante de 25 mètres.
- Couper les arbres et branches qui se trouvent à proximité de l'emplacement des supports et conducteurs aériens d'électricité.

A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature, RTE s'engage à verser à la commune une indemnité de 171 €.

La commune est dégagée de toute responsabilité à l'égard de RTE pour les dommages qui pourraient intervenir pendant les travaux.

La commune reste propriétaire et conserve la jouissance du chemin rural.

Où cet exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de servitudes pour remplacement du support n° 301 sur le chemin Montagne, de la ligne aérienne 63 000 volts Feurs Grepilles Neulise, avec la société Réseau de Transport d'Electricité (RTE).

4. Modification du compteur électrique pour l'ESAT prise en charge par fonds de concours avec le SIEL

Pour permettre à l'ESAT de finir de s'installer il convient que la commune participe financièrement à la modification de la puissance du compteur électrique et des réseaux par le biais d'un fonds de concours avec le SIEL. Il n'est pas possible de répercuter cette dépense sur l'association. La taxe d'aménagement devrait en partie couvrir cette dépense.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son

Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : coût du projet actuel

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Extension BTS P. ZA Chanlat Propriété Adhama	Forfait 240 Kva	68.00 €/ml	6 000 €
	Linéaire sout. Seul : 90 mètres		6 120 €
Mutation BT Poste Chanlat	2 090 €	0.0 %	0 €
TOTAL	16 010 €		12 120 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Extension BTS P. « ZA Chanlat » Propriété Adhama dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 10 années
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

5. Appel d'offres Aménagement du Centre Bourg

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 juillet. L'entreprise retenue est bien en-dessous de l'évaluation faite par le cabinet Réalités.

Le présent marché porte sur les travaux d'aménagement du centre bourg de Balbigny – programme 2018-2020. Deux entreprises ont remis une offre : EIFFAGE ROUTE CENTRE EST et EUROVIA DALA. Les travaux du parvis de l'église devraient être réalisés à l'automne.

Les deux candidatures sont conformes aux exigences du règlement de consultation.

Estimation totale des travaux : 620 122 €

- Eiffage : 605 395 €
- Eurovia : 464 894.50 €.

Les deux offres ne sont inférieures de 20% à la moyenne de 20% des offres ni supérieures, aucune offre n'est suspectée anormalement basse.

Toutefois, compte tenu de la différence de prix entre les deux offres, un mail est envoyé à Eurovia le 03/08/2018 pour une réponse pour le 28/08/2018 en demandant des justifications de prix unitaire et une confirmation de l'ensemble des prix unitaires et du montant de l'offre.

Toutes les réponses et justifications sont apportées.

Le maître d'ouvrage choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- La valeur technique de la prestation : 60 %
- Le prix des prestations : 40%.

Au regard des critères d'appel d'offres et en application de ceux-ci, l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse est l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 464 894,50 € (HT) tranche ferme et tranches optionnelles. Toutes les options pourront être retenues et les travaux pourraient aller plus vite que prévu vu le gain financier. Un autre appel d'offres sera à prévoir pour le changement des compteurs et canalisation sur la rue Jeanne Giroud. De plus une consultation sera lancée pour habiller la façade du tabac à l'angle de l'église puisque le propriétaire a donné son accord pour ces travaux.

Où cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise EUROVIA DALA pour l'exécution du marché de travaux d'aménagement du centre bourg de Balbigny
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Suite aux modifications de programme des travaux et organisation du dossier d'appel d'offres, il convient de valider l'avenant n°1 au dossier de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du centre bourg.

L'avenant porte sur la ventilation des travaux sur les différentes années. Le montant du marché de maîtrise d'œuvre reste inchangé et s'élève à 22 800 € HT soit 27 360 € TTC avec une TVA à 20% de 4 560 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité,

- l'avenant n° 1 qui a pour objet la ventilation des travaux sur les différentes années et donc la ventilation des honoraires en fonction
- aucune incidence financière
- le montant du marché reste arrêté à la somme de 22 800 € HT.

C. LECTURE PUBLIQUE

6. Convention partenariale avec le Département pour la bibliothèque – médiathèque publique

Il convient de valider la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque de Balbigny avec le Département de la Loire. La convention définit les conditions d'octroi de l'aide technique du Département à travers les missions de la Direction Départementale du Livre et du Multimédia, pour le fonctionnement de la bibliothèque médiathèque positionnée au niveau B2 de la typologie des bibliothèques publiques. La convention est prévue pour 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque départementale du conseil départemental de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par :

- Le prêt régulier de documents
- Des conseils techniques
- Des actions de formation à destination des salariés et bénévoles de la bibliothèque
- Des actions d'animation

Monsieur le Maire donne lecture des termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Convention de partenariat pour le fonctionnement d'une BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE dans la commune de BALBIGNY – Médiathèque de catégorie B2
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents administratifs afférents.

A la demande de l'école élémentaire publique Les Rambertes de Balbigny, représentée par son directeur M LAFFONT Jean Philippe, un partenariat a été établi avec la médiathèque municipale de Balbigny.

La convention a pour objet l'organisation et la participation de l'école à l'accueil et au prêt proposé par la médiathèque.

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription gratuite de la structure, chaque enseignant faisant parti de l'école ayant droit à une carte collective pour leur classe sous la charge du directeur d'école. Il ne sera pas possible d'emprunter plus de 40 documents papiers, 10 CD, 5 DVD, 3 CD-Rom pour 90 jours par enseignant. L'école s'engage à restituer tous les documents à temps et en état conformément au règlement intérieur. En cas de perte ou de détérioration, l'enseignant sera responsable de l'emprunt et de la restitution des documents et veillera au remboursement ou remplacement des documents abîmés ou perdus. L'accueil des classes dans le cadre d'une animation se fera selon un rythme et un calendrier fixé par l'équipe de la médiathèque en concertation avec les enseignants. La présente convention sera reconduite chaque année, elle sera revue à la suite de tout changement de responsable de la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une abstention :

- Approuve la convention entre la médiathèque municipale de Balbigny et l'école élémentaire publique Les Rambertes de Balbigny,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Monsieur le Maire rappelle que le samedi 22 septembre aura lieu la remise officielle des cartes gratuites d'abonnement à la médiathèque pour les jeunes entrant en classe de CE1, cette opération a pour but d'attirer les enfants vers la culture littéraire.

D. RECENSEMENT 2019

7. Désignation d'un coordonnateur communal

Le recensement de la population 2019 se déroulera dans notre commune en janvier et février prochains.

Il convient de désigner un agent coordonnateur communal : proposition de Mme Rodak Jocelyne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la proposition de désigner Mme RODAK Jocelyne coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019, du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

E. BATIMENTS et TERRAINS COMMUNAUX

8. STEP : validation de l'entreprise retenue pour l'installation de nouveaux portails

Suite à la mise en service de la station d'épuration, la filière de traitement des boues génère des développements d'odeurs gênants pour les riverains proches. Comme évoqué lors du précédent conseil des devis complémentaires ont aussi été sollicités pour installer des portails pour fermer les hangars de stockage. Il y a encore parfois des odeurs, suivant les conditions météorologiques. Il est rappelé que le bureau d'études VDI travaille sur la désodorisation des aires de boues, l'appel d'offres est en cours

Devis CTF : 3 portails 4m*4m coulissant galvanisé : 9 900 € HT
Devis Doitrand : 3 portes sectionnelles isolées industrielle : 9 180 € HT
Devis SARL VALLARD : 3 portails coulissants : 9 480 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, avec une abstention, le devis de la société Doitrand d'un montant de 9 180 € HT pour 3 portes sectionnelles isolées pour les aires de stockage des boues à la station d'épuration.

9. Convention avec l'ADMR pour valider la participation de l'association aux travaux de rafraîchissement des locaux de la crèche

Cette question est retirée de l'ordre du jour, l'ADMR prenant finalement en charge la totalité de ces travaux. Pour information les travaux pour la construction de la pergola sont prévus courant septembre.

QUESTIONS DIVERSES

- **Point sur la rentrée scolaire :**

Maternelle : 64 élèves et les 3 classes sont maintenues. Un nouveau jeu a été installé par nos agents des services techniques pendant l'été.

Groupe scolaire : 161 élèves avec 7 classes inchangées. Des portes ont été changées.

Ecole St Joseph : 137 élèves y compris les tout petits, dont 63 élèves de Balbigny.

Restaurant scolaire : mise en place du service décalé permettant un gain en nuisances sonores et aux enfants de maternelle notamment de manger plus dans le calme.

Collège : environ 500 élèves. L'augmentation avait été prévue et 3 nouvelles classes ont été aménagées durant l'été en rognant sur des espaces de stockage, la salle d'évolution intérieure et les espaces enseignants. Par contre les sanitaires n'ont pu être redimensionnés, de même pour le restaurant scolaire : cela entraîne une gêne pour tous les utilisateurs. Pour Mme Chabanne la nouvelle salle de sports devient une priorité indispensable pour le bon fonctionnement du collège. Le collège connaît aussi des problèmes de chauffage et des fuites sur la toiture. La restructuration du bâtiment ne serait pas prévue par le département avant une dizaine d'années.

- **Centre de loisirs** : à partir de demain ouvert tous les mercredis en journée dans les locaux du groupe scolaire, géré en partenariat avec la MJC de Bussières. Mise en place du Plan Mercredi par l'Etat, des aides financières pourraient être perçues par la commune.
- **L'accueil de la mairie** : les travaux de mises aux normes accessibilité sont prévus pour courant octobre. Pendant les travaux l'accueil se fera à l'annexe (pôle technique). Les travaux pour le pôle social ont pris du retard, ces derniers ne quitteront les locaux de la mairie que pour le 1^{er} décembre.

- **Forum des associations** : Samedi 8 septembre salle Paul Cabourg de 9h à 12h, 22 associations participent.
- **Réunion publique Santé Mut** : mardi 11 septembre salle Concillon à 18h30. Il s'agit d'une nouvelle proposition de mutuelle de village permettant de bénéficier de tarifs de groupe plus avantageux.
- **Hopital de Feurs** : fin de la période de mise sous tutelle, 90% des aides allouées seront employées sur le site de Montbrison, la mobilisation est maintenue.
- **Fête de la 2*2 voies** : un bénéfice de 460 € a été dégagé et sera versé directement à la famille Hémon pour l'achat d'un hamac pour enfant handicapé.
- **Fibre Très Haut Débit** : suite à un changement de sous traitant les travaux ont pris beaucoup de retard, 200 points de connexion à reprendre. Au plus tôt fin octobre le SIEL devrait pouvoir valider les travaux, la date de réunion publique n'est pas encore connue.
- **Projet maison de santé** : une réunion est organisée le 25/09 à 20h en mairie afin d'avancer sur ce projet, avec tous les professionnels intéressés du territoire.
- **Agence de l'Eau** : suite aux pressions (nombreuses motions), l'Etat a revu son projet et a augmenté le budget alloué aux Agences de l'Eau, environ 40 millions d'euros d'aides par an.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : réunion le 29 septembre au matin pour préparer la soirée jeux du 23 novembre prochain.
- **Petit patrimoine** : 29 puits identifiés, ils pourraient être valorisés travail en lien avec l'Office de Tourisme notamment pour avoir des aides financières.
- **Réunion avec les personnes publiques associées pour le PLU** : avis favorable pour notre PLU mais de nombreuses réserves donc il faudra encore travailler sur le projet.
- **Le blog** : un million de vues, félicitations à Mme Triomphe qui gère cet outil qui est un très bon moyen de communication.

Dates des prochaines commissions

- 06/09 : réunion avec les personnes publiques associées pour le PLU
- 07/09 : UCAB
- 10/09 : commission cimetièrre à 10h
- 11/09 : rencontre avec M. LAURENDON Alain, 1^{er} vice président du Conseil Départemental pour évoquer la salle de sports et l'interdiction pour les plus de 3.5 T sur la RD 1082
- 11/09 : commission finances à 20h30
- 12/09 : réunion à 8h30 avec Réalités et les entreprises pour les travaux d'aménagement du centre bourg
- 13/09 : signature vente bâtiment ex AFR
- 13/09 : commission signalétique à 20h30
- 26/09 : Conseil communautaire CCFE à l'hippodrome
- 27/09 : coup de cœur économie CCFE, le garage ADR Passion a été retenu
- 27/09 : commission environnement à 20h30
- 28/09 : réunion à 19h00 avec les associations pour préparer le prochain Téléthon
- Conseil municipal le mardi 09 octobre à 20h30
- Réunion marchés d'été le 02/10 à 20h30

La séance du jour est levée à 21h50.

Le Maire,
Gilles DUPIN